

# L'APPEL À PROJETS MA COMMUNE EN TRANSITION

## DOSSIER DE PRESSE

Alice STREIFF | 02 33 71 65 40 | 06 49 77 48 73

Référente de la communication

Erwan PATTE | 02 33 71 65 42 | 06 83 56 79 68

Chargé de la communication digitale et de la presse

### LE PARC NATUREL REGIONAL : UN TERRITOIRE EN TRANSITION

Entre terre et mer, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin couvre près de 1500 km<sup>2</sup> de bocage, de littoral et de zones humides (marais et landes) qui abritent de nombreuses espèces protégées. Ce territoire marqué par l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire, s'étend sur **110 communes** représentant actuellement **plus de 70 000 habitants**.



Géré par un syndicat mixte composé d'élus régionaux, départementaux, communautaires et municipaux, le Parc naturel régional est **une structure de concertation au service des collectivités territoriales**.

**Capable de réunir une très grande diversité d'acteurs de terrain**, le Parc fait la médiation et le lien entre les professionnels et les particuliers, les communes adhérentes de son territoire et ses habitants. De plus, il est l'animateur incontournable dans l'organisation

des territoires de demain, plus sobres, plus résilients et plus respectueux du vivant.

En effet, face au changement climatique et au déclin de la biodiversité, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin cherche à consolider sa mission historique qui est de protéger et valoriser les patrimoines naturels et culturels sur ses **146 650 hectares**, tout en souhaitant parallèlement améliorer son accompagnement des acteurs locaux en quête de réponses sur des projets écologiques et d'avenir.

Depuis des années et avec de nombreux partenaires, le Parc naturel régional est donc **fortement impliqué dans des actions d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables** :

#### QUELQUES DATES : LE PARC ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- 1992 : Restauration du bocage à orme
- 1998 : Premiers projets de chaufferies bois énergie
- 2000 : 1<sup>ère</sup> convention Parc/ADEME « programme énergie 2001-2003 »
- 2004 : Etudes de zonage de l'éolien
- 2008 : Plan Climat Energie Territorial du Parc (PCET)
- 2012 : Lancement du dispositif Enerterre
- 2014 : Appel à Manifestation d'Intérêt Territoire en Transition Énergétique (AMI TTE)
- 2016 : Conventions «Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)»
- 2019 : Dispositifs «Certificat d'Economie d'Energie TEPCV»



Or, cet espace naturel reconnu depuis 1991 veut aller au devant des attentes des communes et communes déléguées adhérentes du Parc en proposant davantage. Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a voulu se donner un nouvel élan en 2020 : **devenir un territoire-pilote de la transition écologique en Normandie**.

Portée par une équipe permanente d'agents techniques et scientifiques, on sait son expertise pluri-disciplinaire : biodiversité, énergies renouvelables, éducation au développement durable, urbanisme... Autant de thématiques qui correspondent aux nombreuses transitions nécessaires et souhaitables pour l'avenir du territoire.

À cette expertise technique, **le Parc va ajouter une aide financière** afin de créer et dynamiser des projets durables et responsables sur l'ensemble du territoire. Une proposition d'appel à projets « **Ma commune en transition** » est le résultat de cette volonté de faire du Parc un territoire de résilience.

**« MA COMMUNE EN TRANSITION » :  
L'APPEL À PROJETS POUR CONSTRUIRE LE  
TERRITOIRE DE DEMAIN**

**Cet appel à projets est financé à 100% sur des fonds propres du Parc.**

Il est issu de la vente de Certificats d'Économie d'Énergie, obtenus par l'isolation thermique de bâtiments et l'amélioration de l'éclairage public dans les communes du territoire dans le cadre du programme national : « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).



Au travers de cet appel à projets de « **Ma commune en transition** » destiné aux communes de son territoire, il s'agit de créer l'élan d'une transition qui lève les freins, libère les initiatives et apporte, dès aujourd'hui, des bénéfices tangibles à chacun.

Pour accompagner cette étape, le Parc naturel régional souhaite mettre à disposition des communes de son territoire, une aide financière de **13 000 €** maximum dans les domaines suivants :



De nombreuses réalisations sont possibles et peuvent être imaginées avec l'aide des techniciens du Parc naturel régional.

**La commune candidate devra :**

- Être sur le territoire d'éligibilité
- Répondre aux critères d'éligibilité
- Répondre aux critères de sélection

**Le dossier d'appel à projets précise :**

- Les montants d'aides
- Les modalités de versement
- Les engagements des candidats
- Les modalités de présentation de la candidature

Les communes du Parc naturel régional peuvent candidater **dès aujourd'hui et jusqu'au 27 novembre 2020** inclus. D'une **durée maximale de 2 ans**, le projet peut être financé à hauteur de **13 000 €** s'il inclut la participation des habitants de la commune. Le **jury de sélection, début 2021**, retiendra notamment le caractère innovant et reproductible des projets proposés.

« À partir de cette année, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'engage à soutenir davantage les transitions en continuant à sensibiliser le public, en proposant des formations aux élus, en accompagnant les projets communaux et en constituant un espace de débat public et démocratique autour des défis actuels et futurs. »



Jean Morin,  
Président du Parc naturel régional des Marais du  
Cotentin et du Bessin



**Les informations complémentaires :**

- > Le dossier complet de l'appel à projets est sur : <https://parc-cotentin-bessin.fr>
- > Plus d'information auprès de **Denis Letan** chargé de la mission Transitions au 02 33 71 62 42